



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2026 – 10 H 00

ORDRE DU JOUR – ANALYSE SOMMAIRE

Administration Générale

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

02) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2026

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la précédente séance.

Rapporteur : M. le Maire

03) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n°08 du 21 Mars 2026 portant délégation de pouvoirs

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Monsieur François DECOSTER en application de la Délibération n°08 du Conseil Municipal du 21 Mars 2026 portant délégation de pouvoirs a été transmis au conseil municipal.

Rapporteur : M. le Maire

04) Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal – Précisions et Modifications

Il sera proposé au Conseil Municipal de faire application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au Maire certaines attributions pour la durée de son mandat.

Rapporteur : M. le Maire

05) Délégation du Conseil Municipal au Maire d'ester en justice

Il est proposé que soit délégué à Monsieur le Maire le pouvoir d'ester en justice, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune. Il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, Monsieur Frédéric SABLON, à ester en justice pour la durée de son mandat.

Rapporteur : M. le Maire

06) Organismes extra-municipaux – Représentation de la Ville – Modification du tableau annexé à la délibération n°05 du 11 avril 2026

L'Assemblée Délibérante sera invitée à modifier la désignation de ses représentants au sein d'un organisme extra-municipal ainsi que le prévoient les dispositions des articles L. 2122-10 et L. 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. le Maire

07) Récompenses scolaires – Attribution d'un dictionnaire aux élèves audomarois admis en classe de 6^e

Il est de coutume de remettre aux élèves audomarois admis en 6^e qui fréquentent les écoles élémentaires publiques et privées de la Ville, un dictionnaire. Or, certaines communes remettent un dictionnaire et d'autres pas. Aussi, par souci d'équité, il est apparu judicieux d'étendre cette mesure à tous les élèves domiciliés à Saint-Omer qu'ils y soient scolarisés ou non.

Rapporteur : Mme Ch. LUX

08) Récompenses scolaires – Visite du Planétarium de la Coupole d'Helfaut – Participation des élèves non domiciliés à Saint-Omer

Traditionnellement, la Ville de Saint-Omer accorde en fin d'année scolaire, une sortie à caractère pédagogique aux élèves audomarois admis en classe de 6^e. Afin de permettre aux enfants non domiciliés à Saint-Omer de participer à la visite, il sera proposé, à défaut d'engagement préalable de la Commune de résidence, de demander aux parents d'élèves concernés, une participation forfaitaire d'un montant de 23 €.

Rapporteur : Mme Ch. LUX

Culture

09) Appel à projets régional – Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels 2026 – Demande de subvention DRAC

Le service des musées de la ville de Saint-Omer a entrepris de faire photographier les œuvres essentielles de son fonds afin de les diffuser et d'élaborer autour une médiation au-delà des murs sous format numérique. Ces projets, dont le coût s'élève à 6.200 € pour l'année 2026, peuvent bénéficier du soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France d'un montant de 3.100 € dans le cadre de l'appel à projets régional 2026, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toutes les pièces se rapportant à cette sollicitation financière, et d'imputer la recette en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2026.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

10) Restauration du Patrimoine Mobilier de la Ville et des collections du Musée Sandelin – Conservation préventive – Demandes de subventions à la DRAC

La ville de Saint-Omer est propriétaire des collections des musées Sandelin et Henri Dupuis. La commune doit veiller à la bonne conservation des œuvres des musées et du patrimoine mobilier de la ville de Saint-Omer, leur garantir un environnement et un conditionnement adaptés et respecter le cadre légal. Ces opérations, dont les coûts s'élèvent respectivement à 32.703,40 € HT et 3.248 € HT, peuvent faire l'objet de demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France d'un montant de 16.352 € HT pour les restaurations d'œuvres et de 1.949 € HT pour l'achat de moteurs et de rideaux isolants, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à ces sollicitations financières, et d'imputer les recettes en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2026.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

11) Installation de professionnels de santé – Aide aux travaux instituée par la CAPSO – Abondement de la Ville pour les travaux réalisés au 80 Boulevard Clémenceau par Madame MOLMY

La Ville de Saint-Omer mène une stratégie d'attractivité du territoire en matière d'accueil de professionnels de santé afin d'enrayer l'évolution défavorable de la démographie médicale et, ainsi, assurer l'accès aux soins de la population. Afin de compléter les actions qu'elle met en œuvre, la Ville contribue au dispositif d'aides aux travaux institué par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Il sera demandé au Conseil Municipal d'abonder l'aide aux travaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à hauteur de 2.000 €, à verser à Madame Florence MOLMY au titre des travaux, pour son installation en tant que chirurgien-dentiste, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Rapporteur : Mme C. LAPACZ

12) Convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine – Abondement de la subvention annuelle pour l'année 2026

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé à but non lucratif dont la mission est de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Dans le cadre de l'approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du SPR, la Ville de Saint-Omer a souhaité développer ces aides en concluant en 2024, pour une durée de 5 ans, une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Il sera demandé au Conseil Municipal d'abonder à hauteur de 20.000 € la subvention annuelle versée à la Fondation du Patrimoine dans le cadre du partenariat avec la Ville de Saint-Omer pour l'année 2026, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant afférent à la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

13) Association l'Avenir du Marais – Subvention en nature

L'Association « L'Avenir du Marais » intervient sur le territoire de Saint-Omer, sur un chemin ouvert à la circulation publique, le Chemin des Communes. Il est proposé d'attribuer une subvention pour y réaliser des travaux. Il sera proposé au Conseil Municipal d'acter ces dispositions, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions.

Rapporteur : M. Ph. BOIDIN

14) Cathédrale Notre-Dame – Sollicitation de financements pour les travaux de restauration

La Ville de Saint-Omer a engagé en 2025 des travaux provisoires consistant en la mise en place d'une membrane sur la couverture de la nef, du chœur ainsi que sur une partie des bas-côtés, dans l'attente d'une intervention globale de restauration. Il convient désormais d'engager une première phase de travaux de restauration. Le coût prévisionnel de cette première phase est estimé à 581.650,97 € HT, soit 697.981,16 € TTC. La Ville souhaite solliciter le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi que du Département. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la sollicitation de financements pour la réalisation de la première phase des travaux, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

15) Travaux d'assainissement Boulevard Vauban – Convention financière CAPSO/Ville de Saint-Omer

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer est compétente en matière d'assainissement des eaux usées. La Ville de Saint-Omer demeure compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, impliquant sa participation financière aux travaux lorsque ceux-ci comportent un volet relatif aux eaux pluviales. La participation financière prévisionnelle de la Ville de Saint-Omer au titre de ces travaux est estimée à un montant de 111.220,46 € HT. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de financement relative aux travaux d'assainissement du Boulevard Vauban, telle qu'annexée à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Rapporteur : M. F. SABLON

Ressources Humaines

16) Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville de Saint-Omer et le Centre Communal d'Action Sociale

Un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents. Il sera demandé au Conseil Municipal de décider de la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la Ville et du CCAS.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

17) Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS - Instauration du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la Ville et du CCAS

Il sera demandé au Conseil Municipal de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de son établissement affilié égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, et de décider le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité et de son établissement pour toutes les questions relevant du Comité Social Territorial.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

18) Modification du tableau des emplois et des effectifs

Il sera demandé au Conseil Municipal de procéder à la suppression de postes, de procéder à la création de postes, de modifier le tableau des emplois et des effectifs, d'inscrire au budget les crédits correspondants, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

19) Mise en place des titres restaurant et du règlement d'attribution

Les titres-restaurant entrent dans le cadre légal des prestations d'action sociale, distinctes de la rémunération, des compléments de salaires et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir. Il sera demandé au Conseil Municipal d'acter la mise en place des titres restaurant à compter du 1^{er} mars 2026, de fixer la valeur faciale du titre à 6 €, de fixer la participation de la collectivité à 50 %, d'adopter les modalités de fonctionnement tel que définies par le règlement d'attribution, et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

20) Reconnaissance du statut de collaborateur bénévole

La Ville de Saint-Omer souhaite pouvoir solliciter des personnes bénévoles susceptibles d'apporter une contribution effective à un service public, dans un but d'intérêt général. Ces collaborateurs bénévoles seront assurés pour les dommages et risques subis ou causés. Ils ne bénéficieront d'aucune rémunération mais pourront être remboursés de leurs frais de déplacement à hauteur, au plus, de 300 € par an chacun. Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le statut de collaborateur occasionnel en ces termes.

Rapporteur : M. le Maire

Police Municipale

21) Protection des personnes et des biens – Prévention et lutte contre la délinquance – Vidéoprotection - Extension et remplacement

La Ville de Saint-Omer, dans le cadre de sa politique sécuritaire, a mis en place depuis 2003 un dispositif de vidéoprotection étendu à plusieurs reprises sur différents endroits de la Ville. Une étude en partenariat avec la Police Nationale a permis d'analyser les besoins et de déterminer les prochains emplacements de caméras en vue d'une extension du dispositif. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation des travaux relatifs à l'extension du dispositif de vidéoprotection, d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant, et prévoir des crédits au budget.

Rapporteur : M. F. SABLON

22) Règlementation municipale pour la circulation des trottinettes électriques en Ville – Retour sur la concertation

La Ville a lancé une démarche de concertation citoyenne le 29 avril 2026 en vue de l'élaboration d'un règlement municipal encadrant l'usage des trottinettes électriques sur le territoire de la commune de Saint-Omer. Il sera demandé au Conseil Municipal de prendre acte des résultats de la concertation et de poursuivre l'élaboration du règlement sur cette base.

Rapporteur : M. F. SABLON

23) Restitution de la concertation publique relative à l'élaboration de la Charte de la vie nocturne

La Ville a organisé une concertation publique à compter du 13 mai 2026 afin de recueillir les perceptions et attentes des Audomarois au sujet de la Vie Nocturne. Il sera demandé au Conseil Municipal de prendre acte des résultats de la concertation et de poursuivre la démarche par l'élaboration d'une charte de la vie nocturne.

Rapporteur : M. B. DEWAGHE

Sport – Vie Associative

24) Acquisition de plusieurs bons d'achats en faveur des participants à la Course de Baignoires 2026

La Ville de Saint-Omer organise la Course des Baignoires le dimanche 9 août 2026 et afin de récompenser l'ensemble des participants, des bons d'achats valables exclusivement chez des restaurateurs et boulangers de Saint-Omer pourraient être offerts gratuitement aux participants selon le classement final de la course. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces bons d'achat, et d'autoriser Monsieur le Maire à les attribuer comme lots, suivant les résultats de la Course de Baignoires.

Rapporteur : Mme M. VOLLE

25) Acquisition de bons d'achats auprès d'horticulteurs dans le cadre du concours « Saint-Omer, ma Ville fleurie 2026 »

« Saint-Omer, ma Ville fleurie » organise une réception le samedi 3 octobre 2026 pour récompenser les participants au concours, et les inciter à poursuivre l'effort de fleurissement. Des bons d'achats valables exclusivement chez les horticulteurs de Saint-Omer seront offerts gratuitement aux lauréats. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces bons d'achat, et d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces lots, suivant l'avis du jury.

Rapporteur : Mme V. NONNON

Finances

26) Subvention exceptionnelle en faveur de l'Association « Rencontres Audiovisuelles » pour l'organisation du Vidéo Mapping 2026, aux Ruines Saint-Bertin

Le Vidéo Mapping Festival a été lancé en 2018 dans l'objectif de proposer un temps fort pour le grand public, qui mette en avant cette forme de création innovante, et la richesse du patrimoine régional. Après le Moulin à Café, le Musée Sandelin, la Cathédrale, ou encore le Quai des Salines en 2024, l'Association « Rencontres Audiovisuelles » a élaboré, pour l'année 2026, un projet de vidéo mapping sur les Ruines Saint-Bertin, pour le vendredi 2 octobre. Il sera demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 26.000 € à l'Association Rencontres Audiovisuelles, organisatrice du vidéo mapping 2026 réalisé sur les Ruines Saint-Bertin.

Rapporteur : M. M. LECAT

27) Bilan annuel d'exécution et ajustements pour l'opération : réaménagement des espaces publics des trois places de l'hyper centre-ville et des rues qui les reliait (tranche ferme et tranche conditionnelle) AP/CP devenu programme 100

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la Ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme et Crédit de Paiement. Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur plusieurs exercices à compter de 2017, au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il était proposé de mettre en œuvre une Autorisation de Programme pour les travaux des Places (tranche ferme : place Victor Hugo et place Pierre Bonhomme et tranche conditionnelle : place Foch).

Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification du programme 100, ainsi que la répartition des crédits pour tenir compte de l'état d'avancement du projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

28) Bilan annuel d'exécution et ajustements pour l'église Saint-Denis – Opération 300 - Travaux d'urgence de couverture et de charpente

Par délibération n° 21 du 19 Juin 2019, la ville de Saint-Omer a décidé de réaliser des travaux d'urgence de couverture et de charpente sur la Nef Centrale de l'Eglise Saint-Denis. Avec le soutien de la DRAC, du Département et de la Région, l'opération urgente de sécurisation et sauvegarde de la toiture de l'église Saint-Denis a pu être lancée le 9 septembre 2019. Afin de sécuriser et de sauvegarder cet édifice classé monument historique, il y a lieu de procéder à une deuxième phase de travaux (opération 2). Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification du programme 300, ainsi que la répartition des crédits pour tenir compte de l'évolution du projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

29) Bilan annuel d'exécution et ajustements pour le programme de restauration Patrimoine Monuments Historiques – Opération 400

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme et Crédit de Paiement. Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2021 à 2026, au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il est proposé de mettre en œuvre une Autorisation de Programme pour les travaux sur la cathédrale Notre-Dame (nouvelles tranches de restauration), les menuiseries du Musée Sandelin, et la Fontaine Sainte Aldegonde (balustrades). La reconstruction de l'église de l'Immaculée Conception suite à l'incendie criminel qu'elle a subi intègre l'opération. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification du programme 400, ainsi que la répartition des crédits pour tenir compte de l'état d'avancement des projets, et d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

30) Bilan annuel d'exécution et ajustements pour ANRU - Aménagement des espaces publics - Quai du commerce/Saint-Sépulcre - Opération 500

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme et Crédit de Paiement. Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2025 à 2028, au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il est proposé de mettre en œuvre une Autorisation de Programme pour les travaux d'aménagement des espaces publics du quai du commerce/Saint Sépulcre, quartier composé d'un parc privé ancien dégradé et de résidences HLM, positionné en cœur historique de la ville de Saint-Omer. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création du programme 500, ainsi que la répartition des crédits pour tenir compte de l'état d'avancement des projets, et d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

31) Subventions aux associations versées sur l'exercice 2025

Seront soumises aux Elus les attributions de subventions aux Associations au titre de l'Exercice 2025.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

32) Election du Président de Séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-31 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à l'élection d'un Président de séance.

Rapporteur : M. le Maire

33) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 sera présenté à l'Assemblée Délibérante. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

34) Cessions et acquisitions effectuées au cours de l'année 2025

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des cessions et acquisitions mobilières et immobilières effectuées par la Ville de Saint-Omer au cours de l'exercice 2025.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

35) Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine – Exercice 2025

La justification de la Dotation de Solidarité Urbaine et son bilan d'utilisation au titre de l'exercice 2025 seront produits à l'Assemblée Délibérante, conformément à l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

36) Affectation du résultat de l'exercice 2025

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoyant d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025, au vu du Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire et du compte de gestion établi par la Trésorerie de Saint-Omer, il sera proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2025.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

37) Virement et ouvertures de crédits – Exercice 2026

Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le Conseil Municipal sera amené à se prononcer.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

Le Maire,


François DECOSTER